

Charte de bon usage de la Plateforme de Calcul MESO@LR

Règles d'utilisation des moyens informatiques :

La présente Charte a pour objectif de fixer les règles de bon usage des ressources de la Plateforme MESO@LR, ci-après dénommée la « Plateforme ». Les présentes règles s'appliquent à toute personne, ci-après dénommée « Utilisateur », qui utilise les moyens informatiques de la Plateforme à distance, directement ou en cascade.

La présente Charte est conforme aux dispositions de la charte informatique de l'Université de Montpellier, et la complète en ce qui concerne l'utilisation de la Plateforme de Calcul Scientifique Haute Performance MESO@LR.

Tout Utilisateur accédant aux ressources de la Plateforme, doit préalablement avoir approuvé cette charte.

IMPORTANT: Nous vous rappelons que le cluster MUSE n'est pas habilité pour l'hébergement ou le traitement de données de santé et ceci conformément à la législation en vigueur (<https://esante.gouv.fr/labels-certifications/hebergement-des-donnees-de-sante>).

Article 1 – Définitions

Ressources : Ressources humaines et matérielles de la Plateforme mises à disposition de l'Utilisateur.

Résultats : Informations obtenues par l'Utilisateur suite à l'utilisation des Ressources.

Article 2 - Conditions d'accès

2.1. Modalités D'accès

L'accès aux ressources est accordé après avoir effectué une demande de ressources et avoir répondu aux modalités financières et administratives telles que mises à jour et détaillées sur le site web <https://meso-lr.umontpellier.fr>

2.2 Octroi du droit d'accès

Pour des raisons évidentes de responsabilités et de protection des données, le droit d'accès est strictement personnel et ne peut en aucun cas être cédé, même temporairement à un tiers.

Par ailleurs, un Utilisateur ne doit pas tenter d'avoir accès aux données des autres Utilisateurs et ne doit pas communiquer ses identifiants et mots de passe à d'autres personnes. En cas de non-respect de ces consignes, nous rappelons que la responsabilité de l'Utilisateur est engagée.

Cas particulier des comptes génériques, par exemple via un portail web. Dans le cas des comptes génériques, le responsable du compte s'engage à maintenir à jour une liste de ses utilisateurs et à s'assurer que l'ensemble de ses utilisateurs respectent les règles de la charte de bon usage de la Plateforme.

2.3 Retrait du droit d'accès

En cas de non respect des dispositions de la présente Charte, le Directeur de la Plateforme pourra procéder à tout moment et sans préavis à la suppression des droits d'accès d'un Utilisateur. En particulier, le propriétaire du compte Utilisateur est considéré comme étant le responsable de tout comportement anormal lié à son compte visé à l'article

Article 3 - Modalités d'utilisation des Ressources

L'Utilisateur s'engage à respecter les recommandations émises par MESO@LR.

L'Utilisateur s'engage à ne pas modifier, copier ou détruire d'autres fichiers que ceux qui lui appartiennent en propre, directement ou indirectement.

Le développement comme l'utilisation de programmes mettant sciemment en cause l'intégrité des systèmes informatiques sont interdits. Les Utilisateurs sont responsables de l'usage de leur compte sur la Plateforme. En particulier, ils ont le droit d'installer dans leur environnement des logiciels et bibliothèques. Nous rappelons que l'Utilisateur est responsable des logiciels qu'il installe et à ce titre il doit s'acquitter des droits éventuels liés à leur utilisation dans un environnement parallèle.

L'utilisation à titre commerciale doit respecter les conditions contractuelles sur lesquelles l'Utilisateur s'est engagé. Les règles relatives à la loi relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés du 6 janvier 1978 sont à respecter.

Tout constat de violation, tentative de violation ou soupçon de violation d'un système informatique doit être signalé aux responsables du Centre à l'adresse meso-lr@umontpellier.fr.

En cas de problèmes liés à l'utilisation d'un accès à la Plateforme, MESO@LR se réserve le droit d'examiner de manière détaillée le contenu de ce compte ainsi que les logs (traces du système) permettant de savoir qui était connecté, quelles commandes ont été exécutées, etc.

Article 4 - Propriété intellectuelle

L'Utilisateur conserve la propriété de ses données et de ses résultats de calcul.

Article 5 – Responsabilité

MESO@LR n'effectue aucune sauvegarde des données déposées sur la Plateforme. Il appartient donc à chaque Utilisateur d'assurer la sauvegarde des informations lui appartenant (données et résultats). La Plateforme ne pourra être tenue responsable pour des pertes de données.

L'Utilisateur est responsable de ses données et de ses résultats (fiabilité, utilisation...), notamment, ces résultats sont utilisés par l'Utilisateur à ses seuls frais, risques et périls, et en conséquences il ne pourra engager de recours contre l'Université de Montpellier à quelque titre que ce soit et pour quelque motif que ce soit, en raison de l'usage de ces résultats.

Article 6 – Mention de la Plateforme dans les publications ou communications

Toute publication autour des travaux issus de l'utilisation du Centre MESO@LR devra mentionner MESO@LR. La phrase suivante devra notamment être insérée dans les documents (communication, articles, diffusions diverses) :

« Travail effectué avec le support de la Plateforme MESO@LR de l'Université de Montpellier . » Ou
"This work has been realized with the support of MESO@LR-Platform at the University of Montpellier."

Afin de nous aider à montrer l'importance de l'existence de la Plateforme, merci de nous transmettre les références de toute publication ayant utilisé la Plateforme à l'adresse suivante : meso-lr@umontpellier.fr.

Article 7- Evolutions de la Charte

Les termes de cette Charte peuvent être modifiés à tout moment. La dernière version de la Charte en vigueur applicable à l'Utilisateur est celle accessible sur le site de la Plateforme.

Acceptation de cette charte :

Je soussigné(e) _____ certifie avoir pris connaissance de la « Charte de bon usage de la Plateforme MESO@LR » qui m'a été remise et m'engage à m'y conformer strictement.

A _____, le _____

(signature à faire précéder de la mention manuscrite " Lu et approuvé)